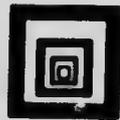


**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1996

Technical and Bibliographic Notes / Notes technique et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modifications dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <p><input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers /
Couverture de couleur</p> <p><input type="checkbox"/> Covers damaged /
Couverture endommagée</p> <p><input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée</p> <p><input type="checkbox"/> Cover title missing / Le titre de couverture manque</p> <p><input type="checkbox"/> Coloured maps / Cartes géographiques en couleur</p> <p><input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)</p> <p><input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur</p> <p><input type="checkbox"/> Bound with other material /
Relié avec d'autres documents</p> <p><input type="checkbox"/> Only edition available /
Seule édition disponible</p> <p><input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de
la marge intérieure.</p> <p><input type="checkbox"/> Blank leaves added during restorations may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming / Il se peut que certaines
pages blanches ajoutées lors d'une restauration
apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était
possible, ces pages n'ont pas été filmées.</p> <p><input type="checkbox"/> Additional comments /
Commentaires supplémentaires:</p> | <p><input type="checkbox"/> Coloured pages / Pages de couleur</p> <p><input type="checkbox"/> Pages damaged / Pages endommagées</p> <p><input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées</p> <p><input type="checkbox"/> Pages detached / Pages détachées</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Showthrough / Transparence</p> <p><input type="checkbox"/> Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression</p> <p><input type="checkbox"/> Includes supplementary material /
Comprend du matériel supplémentaire</p> <p><input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image / Les pages
totalement ou partiellement obscurcies par un
feuillelet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées
à nouveau de façon à obtenir la meilleure
image possible.</p> <p><input type="checkbox"/> Opposing pages with varying colouration or
discolourations are filmed twice to ensure the
best possible image / Les pages s'opposant
ayant des colorations variables ou des décolorations
sont filmées deux fois afin d'obtenir la
meilleur image possible.</p> |
|--|--|

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12x	16x	20x	24x	28x	32x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

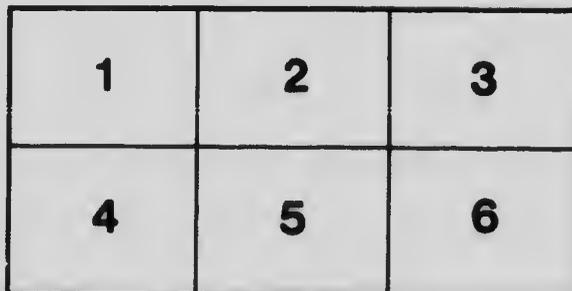
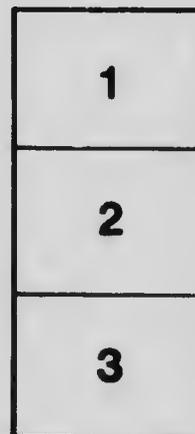
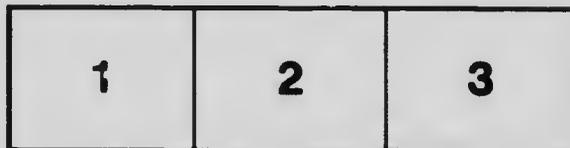
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contains the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

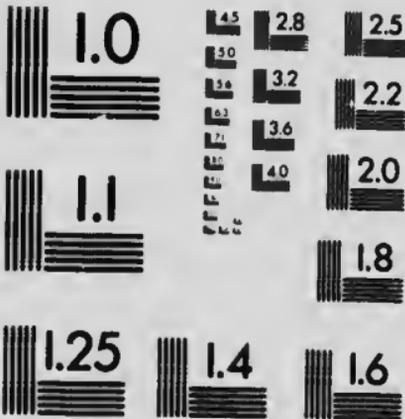
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI or ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5989 - Fax

COF
F1-
301F

CANADA

EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PAR

L'HON. WILLIAM S. FIELDING, M.P.

MINISTRE DES FINANCES

CHAMBRE DES COMMUNES

JEUDI 14 MARS

1901



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI

1901

CANADA.

EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PAR

L'HON. WILLIAM S. FIELDING, M.P.

MINISTRE DES FINANCES

CHAMBRE DES COMMUNES

JEUDI 14 MARS

1901



OTTAWA
IMPRIME PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI
1901

300701288
30416-71A2

COF
FI-
301F

MATIÈRES

	Page.
Exercice 1899-1900—Revenu.....	5
“ “ Dépenses et excédents	6
“ “ Dépenses imputables sur le capital	6
“ “ Diminution de la dette.....	7
Exercice 1900-1901—Revenu approximatif	7
“ “ Dépenses et excédent approximatifs	7
“ “ Dépenses imputables sur le capital, etc.	8
Etat de la dette, 1896-1900.....	8
Exercice, 1901-1902	8
Commerce du Canada	9
Commerce avec la Grande Bretagne.....	9
Exportations—Produits canadiens....	11
Proportion des taxes—Douanes	11
Statistiques du développement des affaires.....	11
Circulation des billets fédéraux	12
Circulation de billets de banques autorisées.....	12
Dépôts dans les banques d'épargnes.....	12
Dépôts dans les banques autorisées.....	12
Exportations—Produits canadiens	12
Importations pour la consommation.....	12
Territoire du Yukon	13
Contingents du Sud-africain et garnison d'Halifax.....	14
Valeurs canadiennes et la liste des effets servant au placement des fonds en fidéjussurés..	15
Primes sur le fer et l'acier	15
Tarif—Industrie de la fabrication du sucre de betterave	17
Tarif différentiel	18

EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PAR

L'HON. WILLIAM S. FIELDING, M.P.

MINISTRE DES FINANCES

CHAMBRE DES COMMUNES, OTTAWA, JEUDI, 14 MARS 1901

Le MINISTRE DES FINANCES (l'honorable M. W. S. Fielding) : Je propose que la Chambre se forme en comité général pour examiner les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Pendant plusieurs années, M. l'Orateur, dans des circonstances semblables à celle-ci, il m'a été donné de pouvoir féliciter la Chambre et le pays de périodes de grandes prospérité, de prospérité allant toujours croissant. Je suis heureux de voir qu'aujourd'hui, il m'est permis de faire un exposé de même nature relativement à l'état de choses qui a existé au Canada pendant le dernier exercice. Dans presque toutes les industries auxquelles se livre la population canadienne, il y a eu une activité satisfaisante; et le commerce et les manufactures ont prospéré. Ça et là, comme on peut toujours s'y attendre dans un pays d'une aussi vaste étendue que le Canada, où existent des intérêts variés, les conditions ont été défavorables; en certains endroits, l'on a pu éprouver des déceptions. Mais, en résumé, nous pouvons dire que, cette année, le pays jouit d'une prospérité sans exemple. La condition florissante du commerce et de l'industrie a fait prospérer nos finances nationales, et m'a mis en mesure, à la fin de l'exercice, de donner des résultats qui—et je n'exagère rien en parlant ainsi—ont permis de faire l'exposé financier le plus satisfaisant qu'un ministre des Finances n'ait jamais eu à faire au Canada. A une époque où les finances sont très difficiles, et à une époque où nous avons dé-

pensé considérablement, nous avons constaté que nos revenus étaient si abondants, que nous avons pu répondre à tous nos besoins sans avoir recours à de nouveaux emprunts, ni même à une émission de billets du trésor.

EXERCICE 1899-1900, REVENU.

Un coup d'œil jeté sur les recettes et les dépenses, par comparaison avec celles de l'année précédente, fera voir que l'augmentation a été générale. J'ai l'honneur de présenter l'état suivant :

	1898-9.	1899-00.	Augmentation.
Douanes	\$25,316,841	28,511,147	3,057,306
Accise	9,641,227	9,868,075	226,848
Postes	3,193,777	3,205,535	11,758
Divers	8,589,404	9,582,237	992,833
	\$46,741,249	\$51,029,994	\$4,288,745

On se rappelle peut-être qu'en parlant des perspectives de l'exercice, dans l'exposé budgétaire de mars dernier, j'ai exprimé l'espoir que les recettes dépasseraient \$50,000,000. Les chiffres que je viens de donner prouvent que cette prévision s'est réalisée, les recettes de l'exercice ayant été de plus de \$51,000,000. La principale augmentation, on peut le comprendre sans peine, a eu lieu dans le service des douanes. Cette augmentation est due, jusqu'à un certain point, à l'augmentation des importations, et, jusqu'à un certain point aussi, sans aucun doute, aux prix plus élevés qui ont existé.

Le service des postes accuse des augmentations très satisfaisantes. On sait par-

tement, cela va sans dire, qu'il y a un ou deux, les recettes des postes ont diminué. Nous ne le regrettons nullement, car nous n'ignorons pas que cette diminution a été causée par la réforme très importante que mon honorable collègue, le directeur général des Postes, qui est aujourd'hui absent, a faite et par laquelle il a réduit le port des lettres à deux cents, qui était à trois cents avant cela; c'est une des réformes les plus importantes opérées au ministère des Postes, et, j'en suis sûr, le pays l'a bien appréciée.

En conséquence, si nos recettes provenant de cette source ont diminué pendant un certain temps, cela ne causera aucun regret. Je suis heureux de pouvoir le dire, nous avons atteint un chiffre qui va nous permettre d'établir des comparaisons avec les exercices précédents, pendant lesquels existait le port de trois cents. En janvier dernier, nous avons atteint ce chiffre. Jusque-là, les recettes que nous a rapportées le port de deux cents n'ont pas été tout à fait aussi considérables que celles que nous rapportait le port de trois cents; mais en janvier 1901, avec le port de deux cents, les recettes du ministère des Postes ont été de \$398,280, tandis que dans le mois de janvier 1898, avec le port de trois cents, les recettes se sont élevées à \$368,941, ce qui prouve qu'aujourd'hui, avec le port de deux cents, le ministère des Postes a des recettes plus considérables que celles qu'il retirait autrefois avec le port des lettres à trois cents.

Sous le titre "recettes diverses", il y a une augmentation considérable, le chiffre le plus élevé se rapportant aux chemins de fer. Il y a une augmentation de \$828,344 sous ce chef. Il est bon de nous rappeler que tout en augmentant considérablement les dépenses que nous faisons pour le chemin de fer Intercolonial en particulier, nous en avons aussi considérablement augmenté les recettes, et dans ce cas, nous pouvons bien établir une comparaison entre 1896 et 1900. Les recettes du chemin de fer Intercolonial pendant l'exercice finissant le 30 juin 1896, ont été de \$2,957,640. Pendant le dernier exercice, elles ont été de \$4,552,071, ce qui accuse une augmentation des recettes, entre 1896 et 1900, de \$1,594,431. Mon honorable aul, le ministre des Chemins de fer et Canaux (M. Blair), a souvent demandé à la Chambre des augmen-

tations de crédits pour ce service, et lorsqu'il en demandera encore, il sera bon que nous nous rappelions ces faits et que nous comprenions qu'en raison du prolongement de ce chemin et du développement du commerce du pays en général, cette importante voie ferrée qui appartient à l'Etat nous rapporte aujourd'hui des bénéfices beaucoup plus considérables qu'autrefois. La totalité de notre revenu pour l'exercice passé a été de \$51,029,994.02.

DEPENSES ET EXCEDENT, 1899-1900.

La totalité de nos dépenses imputables sur le compte du fonds consolidé,—qui est la totalité de nos dépenses pour ce que nous pouvons appeler les fins ordinaires du gouvernement—a été de \$42,975,279.51, accusant un excédent sur les opérations de l'année d'au moins \$8,054,714.51. Cet excédent, M. l'Orateur, est le plus considérable que l'on ait vu depuis la confédération. J'ai préparé un état indiquant les excédents et les déficits des quatre derniers exercices, et voici les chiffres. En 1897, il y eut un déficit de \$519,981.44; en 1898, il y eut un excédent de \$1,722,712.33; en 1899, un excédent de \$4,837,749, et en 1900, il y a l'excédent que je viens de mentionner, \$8,054,714.51. Ainsi, nos excédents forment, réunis, \$14,615,175.84. Déduisons \$519,981.44, qui représentent le déficit de notre premier exercice—c'est-à-dire, cet exercice n'a été guère sous notre administration, mais nous ne nous occuperons pas de ce point maintenant—déduisons le déficit de cet exercice—là des excédents des années suivantes, et nous voyons qu'il y a en un excédent net de \$14,095,194.40 pour les quatre exercices.

DEPENSES IMPUTABLES SUR LE CAPITAL, ETC., 1899-1900.

Jusqu'ici, j'ai parlé de ce que nous appelons les dépenses imputables sur le compte du fonds consolidé, lesquelles représentent les dépenses ordinaires du gouvernement. Il y a, naturellement, une autre catégorie de dépenses qui figurent dans notre compte et que l'on appelle ordinairement dépenses imputables sur le capital, comprenant les travaux publics, les chemins de fer, les subventions aux chemins de fer et différents crédits spéciaux d'une nature extraordinaire.

Ces dépenses faites pendant l'exercice terminé le 30 juin 1900 ont été comme suit :

Chemins de fer Intercolonial et de l'île du Prince-Edouard.....	\$3,308,894 31
Canaux	2,639,564 93
Travaux publics	1,089,827 29
Terres fédérales	199,470 09
Milice	230,850 51
Chemins de fer Canadien du Pacifique	236 11
Total.....	\$7,468,843 24

A cela, on doit ajouter les subventions aux chemins de fer, y compris \$340,000 payés dans le cours de cet exercice au chemin de fer du Pas du Nord-de-Corbeau, \$725,720.35, et il y a un autre item à ajouter, les dépenses faites pour les soldats envoyés dans le Sud-africain et pour la garnison d'Inlifax, s'élevant à \$1,547,623.74. Ces dépenses spéciales sur le capital faites pendant l'exercice se sont élevées à \$9,742,187.33. Or, vu ces grandes dépenses faites pour entretenir les services publics sur un très bon pied, vu les dépenses considérables faites pour les chemins de fer et les travaux publics, et vu les dépenses spéciales faites en ce qui se rattache à la guerre Sud-africaine, il n'aurait pas été étonnant qu'il eût fallu augmenter la dette publique.

DIMINUTION DE LA DETTE, 1899-1900.

Toutefois, il nous fait plaisir de voir que nous avons pourvu à toutes ces fortes dépenses, et que nous avons pu ne pas augmenter la dette publique, mais que nous l'avons réellement réduite de \$779,639.71. La dette nette, le 30 juin 1899, était de \$260,273,446.00; à la même date, en 1900, elle était de \$265,493,806.80, accusant une diminution de \$779,639.71, comme je viens de le dire.

C'est là un exposé très satisfaisant, mais il n'est possible de le faire que dans des temps très prospères. Jusqu'ici, il n'y a que deux années où le ministre des Finances du Canada a pu dire que la dette publique du Canada avait été réduite: En 1871, lorsque le ministre des Finances était sir Francis Hincks, et en 1882, aussi, lorsque sir Leonard Tilley occupait ce poste, alors qu'il y eut une réduction considérable de la dette publique. Il n'est donc pas raisonnable de s'attendre à ce que cette réduction de la dette publique puisse avoir lieu bien fréquemment. Dans un pays comme le Canada, qui, après tout, est un pays relativement nouveau, où

l'on aura toujours besoin de travaux publics et où il y aura des dépenses en dehors de ce que l'on peut appeler les dépenses ordinaires du gouvernement, dans un pays comme le Canada, dis-je, il n'est que raisonnable de supposer que nous contracterons des obligations qui nécessiteront parfois quelque addition à la dette publique. Si l'addition à la dette publique ne devait être que modérée, nous n'aurions, à mon avis, aucune raison de nous plaindre.

REVENU APPROXIMATIF, 1900-1901.

Passant maintenant aux opérations de l'exercice courant, qui doit se clore le 30 juin prochain, je vois que notre revenu, jusqu'au 10 mars, a été de \$34,942,177.95, soit une augmentation de \$1,227,693.01 sur la période correspondante du dernier exercice.

Le revenu des douanes, item qui est toujours de première importance, reste jusqu'aujourd'hui le même en substance que l'année dernière, et je ne m'attends pas à ce que nous puissions espérer d'augmentation sensible dans ce service.

L'augmentation a été considérable dans le service des chemins de fer, des postes et de l'accise, et avant la fin de l'année, nous nous attendons à une nouvelle augmentation.

M. WALLACE : Quelle est l'augmentation du revenu de l'accise ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Je n'en ai pas le chiffre, mais je me le procurerai et en donnerai communication à l'honorable député. J'estime que le revenu de cette année, jusqu'au 30 juin prochain, sera de \$52,750,000, soit \$1,720,000 de plus que celui du dernier exercice.

DÉPENSES ET EXCÉDENT APPROXIMATIFS, 1900-1901.

D'un autre côté, jusqu'au 10 mars, nous avons dépensé à même les fonds consolidés, \$27,731,602.04; ainsi les dépenses ont augmenté en même temps que le revenu et il reste encore à soumettre à l'examen de la Chambre certains budgets supplémentaires relativement au présent exercice, et les estimations que nous avons faites tout d'abord se trouveront majorées d'autant; enfin, lorsqu'on aura établi le bilan de l'année, on verra que les dépenses imputables sur le fonds consolidé se montent à tout

près de \$46,400,000. En estimant le revenu à \$52,750,000 et la dépense à \$46,400,000, on voit que, à la fin du présent exercice, nous devons avoir un autre excédent qui s'élèvera à \$6,350,000.

Quelques VOIX : Très bien !

Le MINISTRE DES FINANCES : Cet excédent sera moins considérable que celui de l'an dernier, mais si, lorsque le bilan général aura été établi, il est clair que nous avons obtenu ce résultat, nous aurons lieu d'être contents.

DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE CAPITAL,
1900-1901.

Jusqu'au 10 mars, nous avons dépensé à même le capital \$6,584,309.42, et nos subventionnés aux chemins de fer, aux canaux, etc., vont encore nous obliger à des versements considérables, de sorte que les dépenses imputables sur le capital, pour le présent exercice, atteindront en tout \$10,700,000. Déduction faite de l'excédent du fonds d'amortissement, la situation va probablement exiger que nous augmentions la dette publique; je ne crois pas, cependant, que nous ayons besoin de plus de \$1,800,000; cette augmentation sera assez légère surtout si on la compare à celles d'autres

ÉTAT DE LA DETTE, 1896-1900.

Il est naturel que ceux qui gouvernent tiennent à faire un état de leur administration; bien que la nôtre ne compte que quatre années, j'ai cru devoir en préparer le tableau suivant :

Etat de la dette pour quatre années.

	Augmen- tation.	Diminution.
1896-7	\$3,041,163	
1897-8	2,417,802	
1898-9	2,317,047	
1899-1900		\$779,639
	\$7,776,012	\$779,639
	779,639	
Augmentation totale en quatre années	\$6,996,373	
Moyenne de l'augmentation pour quatre années	1,749,093	
Moyenne de l'augmentation pour 18 années, 1878-1896 ..	6,563,075	

Ainsi, en tenant compte de la réduction opérée en 1899-1900, on voit que, dans l'espace de quatre années, nous avons augmenté la dette publique de \$6,006,373, soit, en moy-

enne, une augmentation de \$1,749,093 par année au lieu de \$6,563,075 pour chacune des 18 années qui ont précédé notre arrivée au pouvoir.

EXERCICE, 1901-1902.

Quant au prochain exercice, qui devra commencer le 1er juillet de cette année, il n'est pas encore temps de conjecturer ce qu'il sera.

Cependant, j'ai déjà soumis à l'attention du parlement, par rapport au capital et au fonds consolidé, des estimations qui se chiffrent respectivement à \$6,296,500 et à \$44,102,323.56, soit un total de \$50,398,823.56, sans compter certains budgets supplémentaires qui devront contribuer dans une assez large mesure à l'augmentation de cette somme, ni certaines dépenses particulières auxquelles il nous faudra faire face l'année prochaine. Ainsi, nos subventions aux chemins de fer et surtout les primes du fer et de l'acier vont entraîner des paiements considérables. Jusqu'à présent, ces primes ne nous avaient pas coûté bien cher, mais comme la presse et la discussion qui a eu lieu ici nous l'ont fait connaître à tous, le progrès extraordinaire de l'industrie du fer et de l'acier nous met dans l'obligation de payer, à titre de primes, de très fortes sommes. Quant au chiffre exact de ce que nous serons appelés à verser pour cette raison, il est assez difficile de l'établir; on sait bien ce qu'il y a à payer par tonne, mais il est impossible de savoir à l'avance combien de tonnes il y aura. Je compte que, l'année prochaine, la prime du fer et de l'acier nous coûtera \$1,000,000 et peut-être plus; il faut donc nous attendre à ce que les dépenses relatives au prochain exercice soient très élevées, et d'ailleurs il ne faut pas s'attendre à ce que le revenu poursuive sa marche ascendante si accentuée depuis trois ou quatre ans. Nous sommes actuellement sur la crête de la vague de la prospérité. Cependant, je ne prévois pas de revers sérieux; depuis quatre à cinq ans, les affaires se sont développées d'une façon régulière et sûre et l'on n'a pas connu cette pléthore qui caractérise d'ordinaire les temps d'abondance. En somme, la prudence qui a présidé à la direction des affaires a lieu de nous remplir de confiance en l'avenir.

Toutefois, il ne faut pas nous attendre à un progrès toujours croissant comme celui

adversaires volent cette augmentation, voilà, je l'avoue, ce que je ne saurais dire au juste; ils accusent parfois notre politique de permettre l'importation des produits anglais au détriment de nos propres fabriques—

Une VOIX : Ecoutez ! écoutez !

Le MINISTRE DES FINANCES : Econ-
tez ! écoutez ! dit mon honorable ami de la gauche; mais on prétend aussi que le tarif de préférence n'a pas influé sur nos relations commerciales avec la mère patrie, que les affaires ont reçu une impulsion générale, et que des importations de la Grande-Bretagne n'ont fait que marcher de pair avec l'activité plus grande qui s'est manifestée dans le commerce de l'univers entier. De plus, lorsque nous avons prétendu que le tarif de préférence avait provoqué l'accroissement des importations de la Grande-Bretagne, on n'a pas manqué de nous répondre que tel n'a pas été son effet, et qu'il faut rapporter cette augmentation à des causes absolument indépendantes de notre politique.

M. OLANCY : L'honorable ministre voudra-t-il nous dire quelle a été, durant la même période, l'augmentation des importations des États-Unis ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Non, M. l'Orateur, mais je dirai tout de suite—et ce renseignement sera utile à mon honorable ami, sans doute—que si nous importons des États-Unis beaucoup d'articles dont nous avons besoin, c'est plutôt pour notre bon plaisir que pour celui de nos voisins. Nous importons de la république voisine la matière première qui contribue à la prospérité des manufactures du Canada. Si nos honorables amis de la gauche désirent mettre fin à l'importation de la matière première, je déclare que le gouvernement ne songe pas à l'adoption d'une politique semblable.

Qu'on me permette, à ce propos, de toucher un point qu'on a soulevé assez souvent et qui a donné lieu, au cours de la présente session, à plus d'une interpellation de la part de nos honorables amis de la gauche. La presse a prétendu, et on l'a parfois répété sur le parquet de cette Chambre, que notre tarif de préférence favorise l'entrée d'une quantité considérable de produits étrangers, c'est-à-dire de marchandises qui

ne sont pas de provenance anglaise. Voilà qui mérite une étude attentive. Notre intention n'a pas été de faire bénéficier les nations étrangères des avantages du tarif de préférence, mais nous n'avons voulu favoriser que les seuls produits anglais. Il ne faut pas oublier cependant que la Grande-Bretagne importe d'immenses quantités de matière première et d'articles auxquels on a donné la première façon, articles dont elle complète la fabrication, et que c'est elle qui distribue ensuite ces produits par tout l'univers. L'opposition nous a demandé de faire en sorte que le tarif de préférence ne s'applique qu'aux produits anglais, c'est-à-dire aux articles produits ou produits en Angleterre et qui sont façonnés par l'industrie anglaise. J'ai répondu que l'adoption d'une telle politique équivaldrait à l'abrogation du tarif de préférence parce que l'Angleterre est obligée, pour alimenter ses manufactures, d'avoir recours à l'importation de la matière première en quantités considérables.

L'on nous a dit qu'on étudie la loi du tarif de préférence dont on se sert pour favoriser l'entrée de produits de provenance belge, allemande ou autre. Je dois dire que nos recherches à ce sujet seraient simplifiées d'une large mesure par les renseignements que nous viendraient de cette Chambre ou du dehors, car le gouvernement désire que l'application du tarif de préférence se fasse avec bonne foi. Il conviendrait peut-être aussi de s'enquérir de l'efficacité des règlements actuels en ce qui concerne la manière de distinguer les produits de provenance anglaise des produits étrangers. Bien que nous ayons cru prendre une sage détermination lorsque nous avons décidé que tout article, dans la valeur duquel la main-d'œuvre ou l'industrie anglaise entrent dans la proportion de 25 pour 100 aurait droit à l'estampille d'une fabrique anglaise et aux avantages du tarif de préférence, je conviens qu'il y a lieu de faire de nouvelles recherches, et si l'on nous communique des renseignements de nature à nous faire croire qu'on viole la loi du tarif, soit par fraude de la part des importateurs, soit en mettant à profit l'erreur que nous aurions pu commettre en établissant la proportion exacte du travail anglais, nous nous ferons un devoir d'accorder à cette question notre plus sérieuse considération.

EXPORTATION DES PRODUITS CANADIENS.

J'ai par devers moi un état que, pour plus de commodité, j'ai préparé pour deux périodes de quatre années chacune, et qui fait voir quel a été le mouvement des exportations canadiennes pendant chacune de ces périodes; la classification est opérée de manière à faire voir le total des exportations de chaque ligne des produits canadiens. Voici cet état :

Etat de l'exportation des produits canadiens pour deux périodes de quatre années.

	Quatre années, de 1893 à 1896.	Quatre années, de 1897 à 1900.
Mines	\$ 26,173,776	\$ 63,710,587
Pêcheries	41,615,754	42,234,729
Forêts	103,782,210	115,455,465
Animaux et leurs produits, et produits agricoles	204,043,511	287,954,114
Manufactures	32,520,973	46,131,324
Divers	364,222	432,175
Numéraire et lingots, outre la quantité estimative dont il n'a pas été rendu compte	14,459,930	22,749,235
Total.....	\$422,960,376	578,658,629
		422,960,376
Augmentation pendant les quatre dernières années		\$155,698,253

PROPORTION DES TAXES—DOUANES.

Comme on a souvent discuté la proportion des taxes imposées en vertu du tarif des douanes, il serait peut-être à propos de faire une ou deux observations appuyées sur les chiffres du dernier exercice. Si l'on jette un coup d'œil sur les importations pour la consommation et sur les droits qu'on en a perçus, on voit que la moyenne des droits perçus sur toutes ces importations a été, en 1896, de 18.25 et de 15.98 en 1900, soit une différence de 2.30 ou de $\frac{1}{4}$ sur la totalité des droits perçus. Si l'on admet l'exactitude de ces chiffres, ou arrive à la conclusion que la différence entre les effets de notre tarif sur les importations de l'année dernière et ceux de l'ancien tarif, s'il était encore en vigueur, s'éleverait à \$4,161,918.

L'importation du maïs a servi de thème à plus d'une discussion dans cette Chambre, et je désire apporter à l'appui de ce que je viens de dire les faits qui se rattachent à notre commerce de maïs. En vertu de l'ancien tarif, ce produit était sujet à des droits et il fallait, par conséquent, que quiconque en faisait le commerce prit soin d'établir la différence entre celui qui était destiné à la

consommation, soumis aux droits, et celui qui n'était qu'en transit et exempt de droits. Depuis que nous avons décidé d'admettre ce produit en franchise, cette distinction n'a plus sa raison d'être, et le maïs importé pour la consommation peut maintenant s'exporter une semaine plus tard. Si l'on prend les exportations de maïs comme terme de comparaison avec l'ancien état de choses, tout en tenant compte de la quantité qui a accru le volume de nos importations, quantité qui, au lieu de servir à la consommation, a plutôt été exportée, on trouve que la moyenne de la proportion a été, l'année dernière, non pas de 15.98, mais bien de 16.41, et je suis heureux de me servir de ces derniers chiffres pour les fins de la comparaison. En comparant la proportion de 16.41, celle de l'année dernière à celle de 1896, qui était de 18.28, on arrive à la conclusion que si l'ancien tarif était resté en vigueur et avait été appliqué aux importations de l'année dernière, les droits que nous avons perçus seraient augmentés de \$3,292,230; en d'autres termes, si, au cours de l'année dernière, nous avions appliqué l'ancien tarif aux importations destinées à la consommation, nous aurions prélevé sur le peuple \$3,292,230 de plus que ce que nous avons perçu en vertu du tarif adopté par la présente administration.

STATISTIQUES DU DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES.

Je prie la Chambre de vouloir bien m'accorder encore quelques minutes d'attention pendant que je vais lui soumettre des statistiques d'une apparence sécheresse, mais d'une étude intéressante. A diverses reprises, on se le rappelle, on a accompagné l'exposé budgétaire de diagrammes destinés à faire voir d'une manière graphique le développement annuel des affaires du pays. Je n'ai pas cru devoir, cette année, me conformer à cet usage, attendu que la préparation d'un tel état annuel des affaires depuis la confédération est une source d'ennuis considérables; mais, pour être complet, l'exposé budgétaire doit contenir des chiffres destinés à faire voir les progrès réalisés au Canada de l'époque de la confédération à nos jours, et je m'estimerais heureux si j'obtenais ce résultat au moyen d'un exposé succinct. Au lieu de soumettre un état de chaque année, je ne présenterai que le relevé de chaque cinquième année.

CIRCULATION DES BILLETS FEDERAUX.

La circulation des billets fédéraux de toutes les dénominations est le critérium ordinaire de l'activité générale des affaires dans tout le pays.

	Circulation des billets fédéraux.	Augmentation par rapport à la cinquième année précédente.	Diminution par rapport à la cinquième année précédente.
31 oct. 1870.....	\$ 7,450,334		
1875.....	11,119,485	\$3,669,151	
1880.....	14,693,744	3,574,259	
1885.....	18,072,355	3,378,611	
1890.....	16,760,799		\$1,311,566
1895.....	22,893,259	6,132,470	
1900.....	28,113,229	5,219,970	

Voilà quelle a été la circulation générale des billets fédéraux, mais celle des billets de \$1 et de \$2 permet de juger avec encore plus de précision de la prospérité du pays, car la demande de ces petits billets augmente en raison même de l'activité des affaires.

Circulation des billets de \$1 et de \$2 aux dates mentionnées.

		Augmentation.	
31 oct. 1875.....	\$3,489,830		
1880.....	3,999,452	\$ 509,622	
1885.....	5,602,514	1,603,062	
1890.....	9,905,079	1,302,565	
1895.....	7,312,917	407,838	
1900.....	10,236,116	2,923,199	

CIRCULATION DE BILLETS DE BANQUES AUTORISEES.

Totalité de la circulation des billets de banques autorisées du Canada aux dates désignées.

	Billets en circulation.	Augment. au 5me exercice antérieur.	Diminut. au 5me exercice antérieur.
31 oct. 1870.....	\$18,642,895		
1875.....	25,599,331	\$6,956,436	
1880.....	27,981,567	1,382,236	
1885.....	34,576,246	6,594,679	
1890.....	36,480,649	1,904,403	
1895.....	34,671,028		\$1,096,621
1900.....	53,198,777	18,527,749	

DEPOTS DANS LES CAISSES D'EPARGNES.

Voici un état indiquant le chiffre des dépôts dans les caisses d'épargne de l'Etat et dans les caisses d'épargne postales :

Etat de la totalité des balances au crédit des déposants dans les caisses d'épargne de l'Etat et dans les caisses d'épargne postale.

	Balances.	Augmentation relative au 5me exercice antérieur.	Diminution relative au 5me exercice antérieur.
30 juin 1869-70.....	\$ 3,337,072		
1874-5.....	7,171,181	\$ 3,804,109	
1879-80.....	11,052,956	3,881,775	
1884-5.....	32,379,076	21,326,120	
1889-90.....	41,012,465	8,933,389	
1894-5.....	44,450,498	3,438,033	
1899-1900.....	53,149,722	8,689,224	

DÉPÔTS DANS LES BANQUES AUTORISÉES.

Relevés des dépôts faits par le public dans les banques autorisées aux dates désignées.

	Dépôts.	Augmentation relative au 5me exercice antérieur.
30 juin 1870.....	\$ 54,074,760	
1875.....	61,094,860	\$ 7,020,100
1880.....	76,244,065	15,149,205
1885.....	95,030,429	18,786,364
1890.....	128,631,455	33,601,026
1895.....	182,698,227	54,056,772
1900.....	277,256,710	94,568,489

Le tableau ci-après indique les exportations de produits canadiens par périodes quinquennales :

EXPORTATIONS DE PRODUITS CANADIENS.

Etat des exportations de produits canadiens pour les années mentionnées.

	Exportations.	Augmentation relative au 5me exercice antérieur.
1869-70	\$ 67,045,868	
1874-5	70,749,660	\$3,703,792
1879-80	74,671,452	3,921,792
1884-5	81,158,715	6,487,263
1889-90	87,697,368	6,538,653
1894-5	103,085,012	15,387,644
1899-1900	170,642,369	67,557,357

IMPORTATIONS POUR LA CONSOMMATION.

Etat des importations, pour la consommation, pour les années mentionnées.

	Importations.	Augmentation relative au 5me exercice antérieur.	Diminution relative au 5me exercice antérieur.
1869-70	\$ 71,237,605		
1874-5	119,618,657	\$48,381,054	
1879-80	71,782,349		\$47,836,308
1884-5	102,710,019	30,927,670	
1889-90	112,795,584	10,085,565	
1894-5	195,552,511		7,513,073
1899-1900	180,804,316	75,551,805	

COMMERCE TOTAL DU CANADA.

Relevé du commerce global du Canada, pour les années mentionnées.

	Total.	Augmentation relative au 5me exercice antérieur.	Diminution relative au 5me exercice antérieur.
1869-70	\$143,387,329		
1874-5	200,957,262	\$52,569,933	
1879-80	174,401,205		\$26,556,057
1884-5	198,179,847	23,778,642	
1889-90	218,607,390	20,427,543	
1894-5	224,420,485	5,813,095	
1899-1900	381,517,236	157,096,751	

J'ai cru, M. l'Orateur, que ces résumés, en l'absence de tableaux plus complets, donneraient une vue d'ensemble des pro-

ORISEES.

ce dans les
signées.
Augmenta-
on relative-
ment au
ne exercice
antérieur.

\$ 7,020,160
15,149,205
18,786,364
33,601,026
54,056,772
94,568,489

exporta-
périodes

ADIENS.

ens pour

umenta-
n relative-
ment au
e exercice
ntérieur.

\$3,703,792
3,921,792
6,437,263
6,538,653
15,337,644
17,537,357

ATION.

ammaton,

minuti-
vement
à fine
reice an-
rieur.

7,836,308

7,513,073

our les

minution
ivement
a fin
reice an-
rieur.

556,057

umés,

plets,

pro-

grès réalisés dans ces différents services, depuis l'établissement de la confédération jusqu'à nos jours.

TERRITOIRE DU YUKON.

Il a été tellement question du Yukon, que la Chambre recevra sans doute avec intérêt quelques détails sur le revenu et les dépenses de ce district.

J'ai d'abord préparé un relevé du droit régulier perçu, parce que cela constitue une encaisse spéciale, qu'il vaut peut-être mieux séparer de l'ensemble du revenu

Droit régulier—Yukon.	
1898	\$287,423 55
1899	576,812 79
1900	730,771 99
Six mois au 31 déc. 1900.....	446,184 28

\$2,040,192 61

Ainsi, comme on le voit, en trois années et demie, le Yukon a versé à la caisse publique, sous forme de droit régulier, la somme de \$2,040,000. Toutefois, j'ai fait dresser un état plus circonstancié qui ne se borne pas au droit régulier mais donne un aperçu de l'ensemble des recettes et des dépenses de tout genre portées au compte du territoire du Yukon :

TERRITOIRE DU YUKON.

REVENU.

	1896 7.		1897 8.		1898 9.		1899 1900.		Total.
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	
Intérieur	8,593	00	735,485	00	1,261,816	30	1,130,965	49	3,136,859 88
Postes.....	50	01	2,083	50	9,461	28	21,550	99	33,145 77
Douanes.....	9,873	24	63,185	39	482,698	55	13,191	97	1,168,349 15
Travaux publics.....							33,716	88	33,716 88
Marine et Pêches.....							4,691	48	4,691 48
Total.....	18,516	24	800,753	98	1,753,376	13	1,804,626	81	4,376,673 16

Y compris droit régulier, certificats de mineurs, droits miniers, ventes de terre, redevances, droits de coupe, concessions de placers, etc.

Je dois toutefois ajouter qu'en justice le Yukon a droit de voir figurer à son crédit une somme plus considérable de recettes. Les chiffres que je viens de donner ne représentent que les recettes perçues dans le territoire même du Yukon. Or, on ne l'ignore pas, c'est au Yukon que s'expédient dans une très large mesure, les marchandises et denrées importées par les maisons de

commerce de Vancouver, de Victoria et même des villes de l'est, et qui acquittent les droits de douane à ces différents ports; voilà comment il se fait que le territoire du Yukon, abstraction faite des sommes déjà mentionnées, a très largement contribué au gonflement de nos recettes. Quant aux dépenses, le tableau ci-après en donne le chiffre :

DÉPENSES.

	1896 7.		1897 8.		1898 9.		1899 1900.		Total.
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	
Intérieur.....	5,998	47	47,026	65	223,526	24	331,850	21	608,401 57
Postes.....	40	00	43	33	21,950	39	112,368	57	134,402 29
Douanes.....	3,938	78	3,239	09	28,931	88	30,561	84	66,671 59
Travaux publics.....			14,000	00	68,619	32	118,544	05	201,163 37
Chemins de fer et Canaux.....			4,996	00	55,952	92	24,457	50	85,406 42
Justice.....			933	97	12,646	98	22,673	56	36,254 51
Gendarmerie à cheval.....	22,134	76	495,770	08	874,859	72	492,427	52	1,885,185 08
Milice.....			99,975	75	387,763	41	173,296	21	661,035 37
Marine.....							800	00	800 00
Total.....	32,112	01	645,984	87	1,674,243	86	1,306,949	46	3,679,290 20

Excédent des recettes sur les dépenses imputables sur le fonds consolidé .. 8097,382 96
Travaux publics au compte du capital..... 568,874 90

Excédent des recettes sur toutes dépenses .. \$128,508 06

Ainsi, si l'on tient compte de toutes les dépenses imputables sur le fonds consolidé et de cette somme supplémentaire imputable sur le capital, on voit que, abstraction faite des recettes indirectes que j'ai signalées, les recettes du district du Yukon accusent un excédent de \$128,508.06 sur les dépenses de ce district.

Dès le début, le gouvernement, pour me servir de la formule consacrée par l'usage, a voulu adopter pour système de faire acquitter par le Yukon lui-même les frais d'administration du Yukon; et ce système, nous avons réussi à l'appliquer avec succès. Or, aujourd'hui, M. l'Orateur, en présence de la belle situation financière du Yukon; en raison, aussi, des développements de l'industrie minière que le gouvernement désire y favoriser de toutes ses forces, et y rendre permanente, surtout maintenant que la course vers les crêtes les plus riches en or s'est arrêtée; en présence de cette situation, dis-je, voici que mon honorable collègue, le ministre de l'Intérieur vient de nous faire part d'une mesure fort importante, en nous annonçant que le droit régalien, l'opposé par le gouvernement dans le district du Yukon sera dorénavant de 5 pour 100, au lieu de 10 pour 100. Au point de vue du développement de ce territoire, on conçoit que c'est là une concession de haute importance. A notre avis, le besoin de cette réduction du droit régalien ne s'est pas fait sentir plus tôt. Tant que les premiers accès de la fièvre créée par la découverte de l'or au Yukon ont duré, ceux qui se précipitaient vers ce pays pour y faire leur récolte de pépites d'or acquittaient volontiers le droit régalien. Or, aujourd'hui ce période est passé et si l'on veut que l'industrie minière dans ce district s'établisse sur des bases stables, il faut que l'exploitation s'en fasse dans de meilleures conditions qu'auparavant. Tout ce qui tend à augmenter le coût de l'exploitation minière tourne au détriment du mineur et paralyse le développement du pays. Voilà pourquoi mon honorable collègue, le ministre de l'Intérieur, jugeant utile l'abaissement du taux du droit régalien, a proposé cette réforme au cabinet qui y a donné son assentiment. Il ne s'ensuit pas nécessairement que cette réforme doive provoquer un abaissement de moitié dans le chiffre des recettes. Pour mon propre compte, je suis partisan convaincu de la théorie qui veut que les

droits modérés fournissent tout autant de recettes à l'Etat que les droits élevés. Je ne saurais dire si cette théorie se réalisera dans l'espèce; mais il est hors de doute que la tendance des droits élevés est de provoquer la contrebande. Par conséquent, l'abaissement du droit régalien à un chiffre inférieur à celui établi jusqu'ici nous facilitera la perception du revenu; tandis que les recettes provenant de cette source, n'accuseront pas, je l'espère, une diminution d'aussi grande importance que celle qu'on serait peut-être en lieu d'attendre de la réforme annoncée par le ministre.

CONTINGENTS DU SUD-AFRICAIN ET GARNISON D'HALIFAX.

La Chambre sera sans doute bien aise d'être renseignée au sujet de la dépense relative aux régiments envoyés en Afrique-sud et à la garnison d'Halifax. Nous avons voté un crédit de deux millions pour la guerre dans l'Afrique-sud et il est probable que ce crédit couvrira toutes les dépenses.

Le tableau suivant indique les dépenses effectuées de ce chef.

Dépenses relatives aux régiments envoyés dans l'Afrique-sud.

1899-1900—

Premier régiment	\$ 305,503 57
Deuxième régiment	946,714 48
Frais généraux	185,387 77
	<hr/>
	\$1,437,605 82
Moins remboursements	8,247 22
	<hr/>
Totalité des dépenses, 1898-00	\$1,429,358 60
Frais jusqu'au 26 fév. 1901, depuis le 30 juin 1900.....	539,356 77
Nouvelle dépense estimative...	35,000 00
	<hr/>
Totalité de dépenses probables	\$2,003,715 37

La dépense, comme on le voit, dépassera peut-être quelque peu le crédit voté. En sus de cette dépense, nous avons inséré au budget un article spécial relativement à la garnison d'Halifax. La Chambre se le rappelle sans doute, le gouvernement de Sa Majesté ayant manifesté le désir de retirer le régiment impérial d'Halifax, afin que ce dernier pût prendre part à la guerre, il fut proposé d'établir une garnison canadienne dans cette ville. Le gouvernement accéda de bon cœur à cette proposition. Quant aux mesures à prendre pour l'avenir à cet égard, c'est là une chose qui nous reste à apprendre et à annoncer plus tard à la Chambre.

Le tableau suivant indique la dépense effectuée relativement à la garnison d'Halifax :

Garnison d'Halifax.	
1899-1900	\$116,265 14
Dépenses, du 30 juin 1900 au 26 fév. 1901	184,711 73
Nouvelle dépense estimative, 1900-1901	85,000 00
	\$387,976 87

Récapitulation—Contingents du Sud-africain et Garnison d'Halifax.

Voici en résumé la dépense effectuée pour la guerre dans l'Afrique-sud et pour la garnison d'Halifax :

Dépenses en 1899-1900 pour les contingents envoyés dans l'Afrique-sud et la garnison d'Halifax.....	\$1,547,623 74
Dépenses, du 30 juin 1900 au 28 fév., pour les contingents de l'Afrique-sud et la garnison d'Halifax.....	724,068 50
Nouvelle dépense estimative au 30 juin 1900	120,000 00
Total.....	\$2,391,692 24

Ainsi, à la fin de l'exercice financier, ce compte se clore probablement comme suit : une dépense de \$2,000,000 pour les régiments envoyés en Afrique-sud, et l'item de \$387,000 affecté aux frais de la garnison d'Halifax.

VALEURS CANADIENNES ET LA LISTE DES EFFETS SERVANT AU PLACEMENT DES FONDS EN FIDÉICOMMIS.

Je suis bien aise de pouvoir rendre ici témoignage à l'excellence du crédit et de la situation financière du Canada au dehors. Heureusement sous tous les divers régimes qui se sont succédés ici, le crédit du Canada s'est toujours maintenu à un niveau fort élevé ; et nous avons lieu de nous féliciter de ce que, au cours de ces deux ou trois années, les circonstances nous ont aidé à donner encore plus de stabilité et de force à notre situation financière. La Chambre s'en souvient, au cours du dernier parlement, nous avons voté une loi en vertu de laquelle, de concert avec une législation impériale, il a été pris des mesures pour inscrire les valeurs canadiennes sur la liste des effets pouvant servir en Angleterre au placement des fonds en fidéicommis. Depuis une année ou deux, la situation financière du marché monétaire en Angleterre a subi une crise très sévère. Celui qui, en examinant les cotes du marché pour nos emprunts, ne tiendrait pas compte des circonstances concom-

tantes, en concluerait peut-être que le Canada n'a fait que maintenir son crédit au niveau où il était ces années passées. Or, nous pouvons nous consoler dans la pensée que notre situation financière s'est quelque peu affermie. Notre emprunt de 2½ pour 100, que j'ai moi-même eu le plaisir de lancer sur le marché anglais à Londres en 1897 a été émis à un peu plus que 91½, soit £90.10s. plus une fraction. En 1898 les valeurs mobilières atteignirent le chiffre de 94½ et elles ont parfois baissé jusqu'à 80. D'après les dernières mercuriales, nos obligations pour l'emprunt de 2½ pour 100 sont cotées à 92, c'est-à-dire, une fraction au delà du prix de l'émission de 1897. Toutefois pour se faire une juste idée de notre situation à cet égard, il faut examiner le prix des valeurs anglaises les plus importantes, les consolidés, et comparer les prix de 1897 avec les prix actuels. En 1897, époque à laquelle notre emprunt fut émis à 91½ plus une fraction, les consolidés anglais étaient cotés à 113½, aujourd'hui, le prix des obligations canadiennes est d'une fraction supérieur à ce qu'il était, lorsqu'elles furent placées sur le marché en 1897, tandis que les consolidés anglais, qui avaient atteint à cette époque le chiffre de 113½, ont baissé jusqu'à 97½, et cela en conséquence de la gêne du marché monétaire et des embarras créés par la guerre. Ainsi donc, de la comparaison de la situation financière en 1897 avec la situation actuelle, il résulte que, au moment où toutes les valeurs subissent une baisse considérable, et que les consolidés eux-mêmes n'ont pas échappé à ce sort, les valeurs canadiennes, au contraire, se maintiennent parfaitement et leur prix est même d'une fraction supérieur à ce qu'il était à l'époque de l'émission de nos obligations en 1897.

PRIMES SUR LE FER ET L'ACIER.

J'ai déjà parlé de la question des primes dans leur portée sur l'industrie du fer et de l'acier ; et je désire offrir à la Chambre quelques observations sur le même sujet. L'établissement de primes en faveur de l'industrie du fer et de l'acier est un système dont l'adoption ici date d'assez loin ; mais par un procédé étrange dont il est difficile de se rendre exactement compte, le paiement de ces primes, au lieu d'être effectué directement par le trésor, a été fait par le

ministère des Douanes, à titre de remboursement ou de remise de droits. S'il arrive que, par suite d'une erreur quelconque, on fasse payer à quelqu'un des droits de douane qu'il n'était pas tenu d'acquitter et pour lesquels il a droit à un remboursement, cette somme doit être défalquée du revenu des douanes, puisqu'elle s'y rattache nécessairement. Or, quand il s'agit du paiement d'une prime sur le fer et l'acier, pour le coup on ne saurait prétendre que ce soit un remboursement, puisqu'on n'a pas versé pareille somme au trésor et jamais je n'ai réussi à m'expliquer pourquoi on fait ainsi sortir cette somme de la caisse publique à titre de remboursement ou de remise de droits. Toutefois, comme c'était la méthode établie avant notre avènement au pouvoir, nous l'avons toujours maintenue jusqu'à aujourd'hui. Le budget douanier se trouvant ainsi grevé de ces sommes, il s'ensuit que le chiffre des recettes des douanes figurait aux comptes publics est quelque peu inférieur au chiffre réel. Tout considérable qu'ils soient dans leur totalité les paiements annuels de ces primes n'ont pas constitué jusqu'ici une somme assez importante pour atteindre de sérieuses proportions. Mais, en présence des paiements si importants en perspective que nécessitera ce service, tant pour l'exercice financier en cours que pour les exercices futurs, la Chambre en conviendra, il est temps d'apporter quelque modification à notre système de comptabilité. Voici donc ce que je propose : dorénavant, à dater du 1er juillet prochain, tout paiement effectué sous forme de prime au fer et à l'acier devra être fait directement à même la caisse publique et devra être ainsi porté aux comptes publics, au lieu de figurer dans le rapport de l'auditeur général à titre de remise de droits, ce qui est une méthode absolument vicieuse. La Chambre en conviendra, j'en suis sûr, c'est là une réforme marquée au coin de la sagesse.

J'aborde maintenant un autre aspect de la question. Si le paiement de ces primes devait continuer d'exercice en exercice à faire partie de la dépense ordinaire, il faudrait les imputer sur le compte du revenu de l'année. Or, comme la Chambre ne sait, ces paiements de primes figurent actuellement au budget à titre de subvention temporaire effectuée à la création d'une

grande industrie, et nous avons décidé que cette subvention cesserait avant longtemps c'est-à-dire dans six ans, à dater du 1er juillet prochain. Nous nous proposons donc de faire figurer ces paiements de primes dans les comptes publics sur le même pied que les subventions aux chemins de fer.

Cette nouvelle comptabilité entraînera quelque modification, au point de vue des comparaisons que l'on a parfois l'habitude de faire.

Si l'on tient à éviter les mécomptes dans l'évaluation budgétaire des ressources des douanes, relativement aux moins-values ou aux plus-values, il faut que ceux qui s'intéressent à ces questions puissent se renseigner exactement; or, on en conviendra, mieux vaut effectuer une réforme dans le sens indiqué que de continuer à payer, d'après la méthode suivie jusqu'ici, de fortes sommes s'élevant à un ou deux millions et même, au dire de quelques-uns, jusqu'à trois, quatre ou cinq millions de dollars, ce qui diminue d'autant en apparence le chiffre des recettes douanières.

M. WALLACE : Les paiements de ces primes seront-ils imputés sur le fonds du revenu consolidé ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Non.

M. WALLACE : Pourquoi ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Ils figureront dans les comptes publics sur le même pied que les subventions aux voies ferrées. D'après notre mode actuel de comptabilité, les subventions aux chemins de fer ne sont pas imputables sur le revenu ordinaire de l'exercice, mais ces dépenses sont confiées à une caisse spéciale et on ne les considère point comme des dépenses ordinaires et annuelles. Si le paiement de ces primes au fer et à l'acier était destiné à constituer une charge permanente, il serait légitime de l'imputer sur le fonds du revenu consolidé, c'est-à-dire, sur le compte des dépenses ordinaires du pays; mais comme il ne s'agit que d'une dépense spéciale de nature temporaire affectée, à titre de subvention, à l'établissement d'une grande industrie, nous nous proposons de mettre ces paiements sur le même pied que les subventions accordées à titre d'encouragement, aux voies ferrées.

M. WALLACE : Alors, c'est donc au compte du capital que l'on portera ces paiements ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Eh bien ! entre les dépenses imputables sur le capital et les subventions aux voies ferrées, les comptables établissent une distinction assez subtile, que mon honorable ami ne saisit peut-être pas mieux que moi. La théorie sur laquelle repose cette pratique revient à ceci : toute dépense effectuée pour travaux publics de tout genre, quand bien même ce ne serait que pour une excavation du sol, est du domaine fédéral ; tandis que les travaux effectués sur les voies ferrées subventionnées ne rentrent pas dans le domaine fédéral. Voilà au moins la théorie. Dans le sens technique, ces dépenses ne sont pas imputées sur le compte du capital, mais elles sont confiées à une caisse spéciale ; bien que dans le sens que l'honorable député (M. Wallace) attache à la chose, ce soit des frais imputables sur le capital, en tant qu'ils ne figurent pas au chapitre des dépenses ordinaires de l'année.

TARIF—INDUSTRIE DE LA FABRICATION DU SUCRE DE BETTERAVE.

Je ne me propose pas d'apporter de modifications au tarif. Non pas que ce tarif, à mon avis, soit parfait et qu'il ne soit pas susceptible d'améliorations. Je comprends que certains intérêts bénéficieraient de la réforme apportée à quelques articles. Je ne suis pas en mesure de dire qu'il n'existe pas d'inégalités auxquelles il importe d'apporter remède. De fait, il y a peu d'articles du tarif qui soient absolument indépendants et n'aient aucune connexité avec le reste. Quelque intéressé viendra quelquefois me voir et me dire : "M. le ministre, je conviens qu'en maintenant la stabilité du tarif, vous avez adopté un excellent système ; aussi bien ne vous demandons-nous pas d'apporter de réformes radicales au tarif ; non, et une modification toute simple contentera tout le monde." J'ai encore à constater que la réforme particulière préconisée par l'ami en question soit de nature à contenter tout le monde. D'ordinaire, les articles du tarif ont une certaine connexité entre eux, et il n'est guère facile d'y apporter un nombre important de modifications sans ouvrir la porte toute grande à la réforme complète du tarif.

Les hommes d'affaires au Canada, si je ne me trompe, apprécient à sa juste valeur un régime fiscal, jouissant de la stabilité voulue. J'ai souvent exprimé l'avis qu'il est préférable de tolérer certaines déficiences et certaines irrégularités plutôt que de recourir sans cesse à ce qu'on appelle d'une façon irrévérencieuse, le raccommodage du tarif.

Si l'on tient compte du fait que le tarif n'est en vigueur que depuis quatre ans à peine, il n'est que légitime de le maintenir dans sa teneur actuelle sans y apporter les modifications que certains intéressés appellent de leurs vœux dans l'espoir d'en retirer quelque bénéfice, attendant en toute patience l'heure où il nous sera possible d'opérer une réforme plus radicale, remédiant à quelques-uns de leurs griefs actuels. Toutefois, bien que certains intérêts et certains groupes d'hommes d'affaires soient partisans de la réforme du tarif, il n'en est pas moins vrai que le pays estime préférable à toute réforme la stabilité du régime fiscal dans une juste mesure et s'oppose à toute modification pour le moment.

Toutefois, il n'est pas absolument exact de dire qu'il ne sera pas apporté de modifications au tarif, ou, s'il n'est pas fait de modification, au moins dois-je donner à la Chambre certaines explications sur la nature d'un article du tarif adopté l'année dernière. On nous a demandé de mettre à l'étude la question de savoir s'il n'importe pas d'établir au pays l'industrie de la fabrication du sucre de betterave. On nous a demandé d'accorder des primes à cette industrie, demande à laquelle il nous a été impossible d'accéder. Nous avons constaté que le système des primes, adopté et mis en opération il y a quelques années, a abouti à l'avortement et nous ne sommes pas encore convaincus qu'il soit justifiable d'accorder des primes dans le but de rétablir cette industrie. Ici, qu'on le remarque bien, je n'ai ni le désir ni la prétention de vouloir révoquer en doute, en pareille matière, la parole des gentlemen qui nous ont représenté qu'aujourd'hui, dans la province d'Ontario, les conditions climatologiques et autres sont bien supérieures à ce qu'elles étaient dans la province de Québec, et que, par conséquent, il leur serait facile d'y planter cette industrie avec succès. En conséquence, le moment n'est pas encore venu où il serait justifiable, à notre avis, de mettre en vigueur

le système des primes, système déjà mis à l'épreuve et qui a abouti à l'insuccès. L'année dernière, nous avons fait une concession à cette industrie, en admettant en franchise les machines destinées à cette exploitation. Ces messieurs nous ont représenté qu'ils étaient en lieu d'espérer que la législature de l'Ontario accorderait une prime à cette industrie et que si, en outre, nous pouvions de notre côté, admettre en franchise les machines destinées à cette exploitation, ce serait une concession fort importante et d'autant plus précieuse que ces machines représentent une proportion fort considérable du coût d'une fabrique de sucre de betterave.

Répondant dans cette mesure-là même aux vœux du public, bien que nombre de gens eussent désiré obtenir de plus larges concessions dans ce sens, nous avons inséré au tarif un article tendant à admettre en franchise les machines en question, mais cet article contenait toutefois cette restriction : que ces machines doivent être d'une catégorie non fabriquée au pays. C'est la stipulation qui accompagne d'ordinaire toute exemption de ce genre. On nous a donc représenté que pareille restriction, relativement aux machines fabriquées au pays, enlève toute valeur réelle à la concession accordée aux promoteurs de cette industrie. On prétend, à bon droit suivant moi, que le matériel d'exploitation d'une usine de sucre de betterave est un mécanisme fort délicat et qu'il importe que toutes les machines soient fabriquées par un seul fabricant ou choisies par un seul entrepreneur, afin qu'il puisse assumer toute la responsabilité de l'outillage de la fabrique dans son ensemble ; or, s'il est obligé d'acheter une pièce de machine au Canada et une autre aux États-Unis, il n'y a plus cette harmonieuse coopération, si essentielle au succès. Tenant compte de ces représentations, nous avons décidé d'interpréter notre loi de l'année dernière et d'y insérer un amendement stipulant que pendant une année,—abstraction faite de la question de savoir si les circonstances nous autoriseront plus tard à maintenir cette stipulation en vigueur— sera loisible d'importer en franchise toute espèce de machines destinées à l'outillage de fabriques de sucre de betterave au Canada, le tout sujet aux règlements que le ministère des Douanes jugera utile d'établir. Si l'on veut mettre

cette industrie sur un excellent pied d'exploitation, et si elle réalise les espérances qu'on fonde sur elle, la prime accordée par la législature provinciale et la précieuse concession que nous lui faisons relativement aux machines permettront d'en faire une épreuve suffisante dans la province de l'Ontario. Voilà, au moins, notre espoir et le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Fisher) n'a sans doute eu mesure de prêter à cette œuvre l'appui de son ministère. Une des grandes difficultés à surmonter dans cette exploitation, m'assure-t-on, est la production d'une betterave de force et de qualité convenables. Comme cette question est surtout du ressort du ministre de l'Agriculture, il se fera, sans doute, un plaisir de prêter l'appui de son ministère à cette œuvre sous forme d'enseignement, de renseignements, de conférences, de circulaires de brochures, ou de toute autre façon tendant à améliorer la culture de la betterave.

Un des traits caractéristiques de la session actuelle est la brièveté des discours : je tiens donc à ce que l'exposé budgétaire réponde au vœu général de la Chambre, en ne s'écartant pas de cette règle. Après tout, la seule question d'importance réelle dans un exposé budgétaire, abstraction faite des renseignements d'intérêts général qu'il peut contenir, la seule question qui intéresse le peuple est celle de la réforme du tarif, et comme je n'ai rien à annoncer dans ce sens, il n'y a pas lieu de prendre le temps si précieux de la Chambre en m'étendant outre mesure sur mon sujet. La politique fiscale que nous avons à présenter à la Chambre aujourd'hui est celle-là même que nous avons adoptée en 1897 et que nous avons maintenue jusqu'aujourd'hui. Cette politique fiscale repose sur les besoins du revenu ; c'est un tarif de revenu, qui, évidemment encourage, dans une très large mesure, les industries nationales et dont le principe dominant est le régime privilégié stipulé en faveur des marchandises de provenance anglaise.

TARIF DIFFÉRENTIEL

J'apprends que sur ce terrain nous ne soyons aussi éloignés que jamais de nos amis de la gauche. Il me serait peut-être difficile d'établir la distance qui nous sépare, vu les assertions contradictoires que

font de temps en temps ces honorables gentiemen, mais je ne crois pas me tromper en disant que les députés de la gauche, bien qu'ils soient favorables au principe d'un tarif différentiel en faveur des marchandises anglaises, sont hostiles à ce qu'ils appellent une préférence toute d'un côté.

Quelques VOIX : Ecoutez ! écoutez !

Le MINISTRE DES FINANCES : Ecoutez ! écoutez ! dites-vous ; j'aime entendre ces exclamations qui prouvent que j'ai bien décrit le terrain sur lequel se placent les députés de la gauche. Opposés à une préférence qui n'avantage qu'une seule des parties, ils disent que notre préférence est toute d'un côté.

Quelques VOIX : Très bien, très bien.

Le MINISTRE DES FINANCES : Cette nouvelle interruption m'est également agréable. Mais si une préférence d'une part seulement est blâmable et que la nôtre mérite ce reproche, l'opposition n'a, en réalité, qu'une chose à faire ; présenter une résolution demandant l'abolition du tarif privilégié en faveur de l'Angleterre.

Quelques VOIX : Bravo !

Le MINISTRE DES FINANCES : Force m'est de croire qu'elle en présentera une, et, dans ce cas, la question sera nettement posée entre nous. Nous pouvons respecter ses opinions sans les partager. Mais, nous saurons exactement sur quel terrain nous sommes et quelle est la position de nos adversaires. Ils ont prétendu que nous avions eu tort d'accorder un traitement privilégié aux marchandises anglaises sans demander de faveurs pour le Canada sur les marchés de la Grande-Bretagne.

Quelques VOIX : Ecoutez ! écoutez !

Le MINISTRE DES FINANCES : J'entends de nouveau ces cris d'approbation qui me prouvent que j'ai exposé sous son véritable jour l'attitude de mes honorables amis. Ils se sont complu à croire et à chercher à persuader au public qu'il suffisait de demander le traitement de faveur qu'ils désirent obtenir sur le marché anglais pour qu'on le leur accordât. D'année en année, ils se sont appliqués à se persuader qu'il en était ainsi. A l'instar de ceux qui, à force de répéter la même fable, finissent par y ajouter foi, plusieurs députés

de la gauche ont fini par croire qu'ils obtiendraient facilement un traitement privilégié sur le marché anglais. Nous avons cru que l'opinion exprimée par la presse d'Angleterre, les articles parus dans les grands journaux anglais, les assertions des principaux hommes publics des deux partis politiques et surtout les déclarations de personnes aussi autorisées que M. Joseph Chamberlain, sir Michael Hicks-Beach et le duc de Devonshire, établissaient clairement que cette préférence, si facile à obtenir au dire des députés de la gauche, ne nous serait pas accordée sur les marchés de l'Angleterre, et nous professons encore la même opinion. Au meilleur de ma connaissance, un seul incident s'est produit depuis que j'ai traité ce sujet. Je veux parler de la réunion de l'Association des Chambres de commerce, tenue à Londres, l'été dernier. Celle-ci adopta une résolution couchée en termes modérés demandant au gouvernement impérial de nommer une commission royale pour étudier la possibilité d'établir un commerce interimpérial. Mais toute auodine qu'elle était—si anodine et inoffensive qu'on ne concevait pas qu'elle pût donner lieu à aucune objection—nous savons que lorsque la députation chargée de la présenter au premier ministre d'Angleterre voulut être entendue, celui-ci refusa de la recevoir, déclarant que la résolution n'était pas opportune. Alors, rebulée par le premier ministre de la Grande-Bretagne, la députation alla frapper à la porte du ministre des Colonies. Elle rendit visite à M. Chamberlain qui, je n'en doute pas, la reçut avec la même courtoisie et les mêmes égards dont il fait toujours preuve envers les Canadiens. Elle voulut persuader à M. Chamberlain de nous accorder ce traitement privilégié, mais celui-ci—ce fait est consigné aux archives de l'association que je pourrais citer au besoin—leur déclara poliment mais catégoriquement qu'il était impossible de discuter cette question, si, d'abord, les colonies ne renonçaient pas à leur tarif protecteur contre l'Angleterre. Telle fut en substance la déclaration de M. Chamberlain. Or, les délégués ne voulaient pas abolir ce tarif, et je ne l'aurais pas voulu moi-même, si j'eusse été à leur place.

M. MACLEAN : M. Chamberlain sera peut-être obligé de changer d'opinion, comme d'autres l'ont été.

Le **MINISTRE DES FINANCES** : Peut-être. Mon honorable ami (M. Maclean) vaudra bien reconnaître que je parle d'événements passés ou présents, et qu'il ne faut pas trop s'aventurer quant aux événements futurs. Parlant du passé, je déclare qu'en 1897, lorsque nous avons adopté notre tarif, il n'était pas possible d'obtenir un traitement de faveur sur le marché anglais. Cela était également impossible en 1898, en 1899 et même en 1900, année pendant laquelle le premier ministre de la Grande-Bretagne refusa de recevoir une députation qui venait s'entretenir avec lui de cette affaire, et le ministre des Colonies prévint les délégués qu'il ne saurait la discuter, si les colonies ne renonçaient pas à la protection contre l'Angleterre.

M. **KEMP** : Me sera-t-il permis de demander au ministre (l'honorable M. Fielding) de qui il tient les renseignements qui lui permettent de dire que M. Chamberlain ne voulut pas recevoir la députation ?

Le **MINISTRE DES FINANCES** : Mon honorable ami (M. Kemp) a mal compris. Je n'ai pas dit que M. Chamberlain n'avait pas voulu recevoir la députation. Je sais que cette députation dont il faisait partie s'est rendue auprès de M. Chamberlain. Mais j'ai dit que le premier ministre, Lord Salisbury, a refusé de recevoir la députation qui ne demandait qu'à présenter cette plate et modeste résolution.

M. **KEMP** : Aucune députation ne s'est rendue auprès de M. Chamberlain.

Le **MINISTRE DES FINANCES** : Vous dites qu'aucune députation ne s'est rendue auprès de M. Chamberlain ?

M. **KEMP** : Aucune, l'été dernier.

Le **MINISTRE DES FINANCES** : J'ai à la main le rapport du délégué de la chambre de commerce d'Ottawa qui faisait partie de la députation qui s'est rendue auprès de M. Chamberlain et qui donna de la réception faite par celui-ci une description qui cadre en tous points avec la mienne.

M. **KEMP** : Il n'y a pas eu de députation de la Chambre de commerce auprès de M. Chamberlain.

Le **MINISTRE DES FINANCES** : Mon honorable ami (M. Kemp) est un nouveau venu dans cette Chambre et ne doit pas

chercher à établir une distinction entre un comité nommé par la chambre de commerce et un groupe de membres formant partie de cette association. Mais, si ce n'était pas une députation de la chambre de commerce, que faut-il penser du délégué d'Ottawa qui, dans son rapport, donne un compte rendu détaillé des délibérations du congrès des chambres de commerce à Londres ?

M. **KEMP** : Dois-je comprendre que le ministre des Finances déclare que la même députation s'est rendue auprès de Lord Salisbury et auprès de l'honorable Jos Chamberlain ?

Le **MINISTRE DES FINANCES** : Mon honorable ami est encore dans l'erreur. Il veut établir une distinction entre une députation spécialement nommée par le congrès et un groupe de membres du congrès qui n'avaient pas reçu formellement la mission de se rendre auprès de M. Chamberlain. L'honorable député ne s'attend pas, je suppose, à être pris au sérieux. J'ai par devers moi le rapport qui a été adressé au président et aux membres de la chambre de commerce d'Ottawa. Il est très volumineux et je ne serais pas excusable d'en tirer d'abondantes citations, mais je suis bien obligé d'en lire un extrait. Ce rapport est de M. Thomas Macfarlane, délégué de la chambre de commerce d'Ottawa.

M. **WALLACE** : L'analyste fédéral ?

Le **MINISTRE DES FINANCES** : Probablement. Il semble avoir bien analysé ce qui s'est passé là-bas.

Quelques **VOIX** : Très bien ! très bien !

M. **WALLACE** : Il ne représentait guère la profession mercantile d'Ottawa.

Le **MINISTRE DES FINANCES** : La chambre de commerce de la ville d'Ottawa l'avait choisi comme son représentant et mon honorable ami (M. Wallace) manque d'égards envers cette association quand il dit que M. Macfarlane ne la représentait pas. Je suppose qu'il eût été un excellent représentant, s'il avait été nommé lui-même.

Après avoir dit que la députation n'avait pu obtenir d'être entendue par Lord Salisbury, le rapport ajoute :

Interview avec Chamberlain.

Non moins intéressants que ne l'avaient été les séances mêmes du congrès, furent certains événements qui se déroulèrent après la clôture

de ses délibérations et auxquels prirent part quelques-uns des délégués. La plupart reçurent un exemplaire d'une circulaire reproduisant les lettres du premier ministre et du président de la chambre de commerce dans lesquelles ceux-ci déclaraient que présentement tout projet d'étendre et de développer les relations commerciales entre les différentes parties de l'empire était inopportun. La contrariété fut grande, et ce fut, je crois, dans le but d'en atténuer les effets que lord Strathcona convint avec l'honorable M. Chamberlain que celui-ci recevrait quelques-uns des délégués canadiens, mais non pas en qualité officielle.

Mou honorable ami (M. Kemp) peut voir qu'ils n'ont pas été reçus officiellement. Ils n'avaient pas reçu des chambres de commerce la mission de se rendre auprès de M. Chamberlain, mais un certain groupe de délégués Canadiens est allé le trouver et il a eu raison, selon moi.

M. KEMP: Cela ne nous apprend pas ce que M. Chamberlain leur a déclaré.

Le MINISTRE DES FINANCES: Mon honorable ami (M. Kemp) va trop vite. Que n'attend-il? La Chambre voudra bien me pardonner, je l'espère, si je cite un long extrait du rapport. Celui-ci ajoute:

L'interview eut lieu le 10 juillet entre le ministre des Colonies, lord Selborne, lord Ampthill, lord Stratcona et les délégués suivants: M. Kemp, de Toronto, M. Cockshutt, de Brantford, le Dr Parkin, le général Twigg et moi. L'occasion fut offerte à chacun de nous de faire connaître à M. Chamberlain notre opinion concernant les relations commerciales. MM. Kemp et Cockshutt parlèrent d'une manière générale des avantages du commerce privilégié et le Dr Parkin s'appliqua à démontrer la nécessité de confier à une commission d'experts l'examen de cette question. M. Chamberlain répondit sur le ton de la conversation, s'efforçant de prouver qu'on ne ferait pas un pas tant que les colonies ne renonceraient pas à la protection contre la Grande-Bretagne.

Quelques VOIX: Ecoutez! écoutez!

M. KEMP: Le ministre me permettra-t-il de lui dire que j'avais compris qu'il avait déclaré que la même députation qui avait voulu se rendre auprès de Lord Salisbury avait aussi désiré voir M. Chamberlain? C'est ce que j'avais voulu dire, mais je ne me suis peut-être pas fait comprendre.

Le MINISTRE DES FINANCES: J'avoue-rai à mou honorable ami (M. Kemp) que les députations n'étaient pas nécessairement les mêmes, mais je ne désirais pas tant faire ressortir la conduite de la chambre de commerce ou d'un délégué en particulier que les paroles et l'attitude de M. Chamberlain.

Je ne comprends pas que ces paroles et cette attitude puissent être moins significatives parce que la députation les avait provoquées d'une manière ou d'une autre. Je remercie l'honorable député de m'avoir interrompu, car je sais qu'il s'est rendu auprès de M. Chamberlain et, selon moi, il a eu raison de s'y rendre. Voici en toute franchise ce que je veux faire ressortir: ceux qui ont cru facile d'obtenir un traitement privilégié sur le marché anglais ont fait erreur et ils doivent aujourd'hui le savoir l'ayant appris de la voix la plus autorisée. A malheurs reprises on a laissé entendre que M. Chamberlain leur avait donné quelque leur d'espoir; pourtant, voici sa dernière déclaration rapportée par un partisan déclaré de ce traitement de faveur. M. Chamberlain dit clairement que vous n'obtiendrez pas cette préférence de commerce à moins d'abolir les droits sur les marchandises anglaises. Ceci le député de Toronto ne le veut pas et j'avoue-rai franchement que je n'y consentirais pas un plus.

Voilà pour le passé. Il n'est pas douteux qu'il pourrait être avantageux pour le Canada d'avoir la réciprocité de commerce, mais c'est aux autorités impériales et non à nous de dire si nous l'aurons. Si nous pouvions l'obtenir, nous serions aussi heureux que les députés de la gauche de voir le Canada en bénéficier le plus possible. Nous différons d'opinion sur la possibilité et sur les moyens de l'obtenir. Je ne crois pas que nous puissions l'obtenir présentement. Je ne crains pas, nonobstant le sens qu'on prête aux dépêches reçues d'Angleterre, que le gouvernement impérial modifie son attitude sur la question commerciale. Pourtant, je ne veux pas tabler sur l'avenir. Nous vivons à une époque où de grands changements s'opèrent. Je ne dis pas que cette préférence ne nous sera pas accordée un jour, bientôt peut-être. J'ai malheurs fois déclaré dans cette enceinte que nous devons nous en rapporter à l'avenir. Notre politique a été de ne rien demander que l'Angleterre ne pouvait pas nous accorder. Nous avons donné librement, laissant à l'Angleterre et à son gouvernement le soin de suivre la politique la plus avantageuse pour la nation anglaise. Mais si cette préférence, objet des vœux de mes honorables amis, doit nous être accordée un jour, que ceux-ci

m'en croient, je le déclare en toute sincérité, ils ne l'obtiendront pas par les moyens qu'ils ont employés—en demandant au gouvernement anglais des choses préjudiciables à la masse de la population d'Angleterre. Nous avons tout à gagner en cultivant le bon vouloir de la nation anglaise. Je le répète, si cette réciprocité de commerce s'établit, ce ne sera pas à la suite de marchandage ou de compromis entre l'Angleterre et ses colonies ; elle sera amenée par le développement même de ce sentiment impérialiste qui déjouera les calculs de l'économie politique ; par la création et le développement de ce sentiment impérialiste, dont l'établissement du tarif différentiel, par le gouvernement canadien, a été un important facteur.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

terre et
le déve-
impéria-
conomie
veloppe-
dont l'é-
r le gou-
tant fac-

